

<http://www.toutsurlesplacements.com/comme-l-or-l-argent-peut-etre-considerere-comme-une-valeur-refuge.html>

## « Comme l'or, l'argent peut être considéré comme une valeur refuge »

Par Thibault Lamy - vendredi 18 janvier 2013 16:41

Partagez        



**INTERVIEW-** Arnaud Claveau, fondateur du site [pieces-or.com](http://pieces-or.com), société de courtage spécialisée dans le négoce de métaux précieux, propose désormais un service de vente, d'achat et de conservation de pièces et lingots d'argent. Il nous explique les raisons d'un tel choix.

**Toutsurlesplacements.com : Pourquoi avoir fait le choix de commercialiser de l'argent ?**

Arnaud Claveau : Suite à une forte demande de la part de nos clients, nous avons souhaité leur donner la possibilité d'investir dans l'argent physique sous forme de pièces ou lingots. L'argent, contrairement à l'or, n'est pas thésaurisé et celui-ci est aujourd'hui principalement utilisé dans l'industrie comme matière première, même si celui-ci a également une longue utilisation historique en tant que monnaie. Actuellement la production est inférieure à la consommation, ce qui fait que les réserves d'argent qui étaient immenses il y a vingt ans ont fondu comme neige au soleil. Tout cela devrait entraîner une revalorisation de l'argent à long terme.

**Quelles sont vos anticipations sur l'évolution des métaux précieux en 2013 ?**

Après une année 2012 de consolidation pour l'or et l'argent (+5,06% pour l'or et +1,59% pour l'argent en euro), j'envisage une forte progression pour ces deux métaux précieux.

L'or ne peut que progresser avec des banques centrales qui, à travers le monde, créent d'importantes quantités de monnaie. Et il en va de même pour l'argent, sous-évalué en raison de la prise de position vendeuse de grandes banques qui ont spéculé à tort sur un ralentissement de la demande.

#### **A l'instar de l'or, l'argent peut-il endosser le rôle de valeur refuge ?**

Au même titre que tout bien tangible ayant une valeur intrinsèque, l'argent peut être considéré comme une valeur refuge. Tout dépend évidemment de la définition de « valeur refuge ». Pour ma part, étant donné la situation en ce début d'année 2013, réalités économiques et marchés boursiers et obligataires sont pour moi complètement déconnectés. Il est à mon sens préférable d'être propriétaire d'une pièce ou d'un lingot d'argent plutôt que d'une obligation d'état surendetté ou d'une action surévaluée de société.

#### **Faut-il investir dans de l'argent physique ou sur d'autres supports, comme des certificats ou des trackers ?**

Il est préférable d'acheter de l'argent physique sous forme de pièces ou lingots. Comme pour l'or, vous devez être propriétaire en nom propre de vos pièces ou lingots. Sur le marché boursier, il existe des supports permettant d'investir sur l'or ou l'argent, seulement ces deux marchés sont très volatiles et pour une personne non initiée, cela promet des pertes financières.

En revanche, lorsque l'on est investi en physique sur du long terme, la volatilité est un problème mineur. Autre avantage, nous disposons à notre convenance de nos pièces et lingots.

#### **Quelle est la fiscalité applicable à l'argent ?**

L'argent est assujéti à la même fiscalité que l'or lors de sa revente, soit au prélèvement libératoire ou à la taxe sur les plus-values. Le prélèvement libératoire, qui constitue une taxe forfaitaire, est de 8 % du prix de vente. La taxe sur la plus-value est de 34.5 % sur la plus-value réalisée. A partir de la 3ème année, un abattement de 10 % par an est applicable. Ainsi, après 12 ans de détention, il y a une exonération totale de l'impôt. Cependant le vendeur doit être en mesure de justifier du prix et de la date d'acquisition. C'est pourquoi [www.pieces-or.com](http://www.pieces-or.com) a développé avec Brink's un système d'identification de chaque pièce et lingot. Ce système permet de justifier de la durée de détention et donc de choisir entre le prélèvement libératoire ou la taxe sur les plus-values.

Contrairement à l'or, l'achat d'argent sous forme de lingot est assujéti à la TVA. Cependant, [www.pieces-or.com](http://www.pieces-or.com) propose l'acquisition de lingot d'argent en coffre Brink's situé en port franc, ce qui permet à nos investisseurs de ne pas payer de TVA tant que ces lingots sont conservés en port franc.

#### **A quel danger l'investisseur s'expose-t-il ?**

A une baisse du cours de l'argent. Cependant, les fondamentaux économiques sur l'argent sont haussiers. Dans tous les cas l'argent physique aura toujours une valeur, ce qui n'est pas le cas d'autres placements. Il faut, de toute façon, garder à l'esprit la base de tout placement : « Ne pas mettre tous ces œufs dans le même panier ». La diversification de son patrimoine sur des supports et dans des classes d'actifs non corrélées est la règle d'or à respecter absolument.

*Propos recueillis par Thibault Lamy*